

Collectif  
des  
familles  
de  
disparu(e)s  
en  
Algérie

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU المنة  
ت DISPARUES المفقودون  
ال DISPARUS المفقودون  
ت DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS ال

## BILAN ANNUEL 2014



*M. Millis, père de disparu, lors du rassemblement devant le siège de la CNCPPDH le 10 décembre 2014.*

## **Sommaire**

### **I) Le contexte**

### **II) Les activités**

### **III) Divers**

#### **I) Le contexte**

L'année 2014 s'est ouverte avec une forte mobilisation des associations qui ont organisé un grand rassemblement devant l'Assemblée populaire nationale (APN) le 12 janvier pour protester contre la nouvelle loi sur les associations. En effet, la loi n°12-06 sur la liberté d'association laissait jusqu'au 12 janvier 2014 aux associations en Algérie pour se conformer à ces nouvelles exigences. Or, de nombreuses associations n'ont pas pu tenir d'assemblée générale faute d'autorisation ou n'ont pas reçu de récépissé d'enregistrement après avoir déposé leur nouveau dossier. Le CFDA a rejoint un collectif de 17 associations qui demande la révision ou l'abrogation de la loi n°12-06 et qui a lancé une pétition.

La période des élections présidentielles a été particulièrement mouvementée et de nombreux médias osant critiquer le déroulement de la campagne ont été censurés. Ainsi, la chaîne privée Al Atlas, qui n'hésitait pas à couvrir les manifestations du mouvement Barakat, opposé à la candidature du président Abdelaziz Bouteflika, a été perquisitionnée par les policiers et les gendarmes, son matériel confisqué et ses locaux fermés subitement. Le CFDA a rapidement réagi en publiant un communiqué de presse.

La veille du premier tour des élections présidentielles du 17 avril, Mohand Kadi, un jeune étudiant et militant de l'association Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ) et Moez Bencir, un jeune tunisien qui travaille dans l'édition, ont été arrêtés à Alger centre alors qu'ils observaient d'un café une manifestation du mouvement Barakat. Au mauvais endroit au mauvais moment, les deux hommes ont été arrêtés, mis sous mandat de dépôt, poursuivis pénalement pour « attroupement non armé dans une place publique qui touche à l'ordre public ». En tant que membre du Comité de soutien mis en place par plusieurs associations, le CFDA a envoyé saisi par des appels urgents les rapporteurs spéciaux des Nations Unies et les commissaires de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples, pour dénoncer cette arrestation arbitraire. Les deux jeunes gens, ont finalement été libérés après avoir été condamnés à une peine de prison avec sursis. Par ailleurs, plusieurs bloggeurs actifs sur les réseaux sociaux ont également été arrêtés pour avoir critiqué le régime et les violations des droits de l'Homme commises dans le pays.

Néanmoins, l'année 2014 a été marquée par deux événements importants qui ont enchanté les familles de disparus. En effet, les parents de disparus ont été émus d'apprendre les retrouvailles d'Estella de Carlotto, présidente des « Grands-mères de la Place de mai » avec son petit-fils après 36 ans de recherches. Un test ADN a permis d'établir un lien de parenté entre eux à 99,9 %. C'est le 114<sup>ème</sup> enfant que l'association retrouve parmi les 500 bébés

d'opposants politiques disparus durant la dictature argentine. Cette nouvelle est intervenue alors que le CFDA s'organise pour mettre en place un programme de formations sur les techniques d'entretiens et de prélèvements ADN.

De plus, après plus de dix ans de procédure judiciaire en France, la juge d'instruction du Tribunal de grande instance de Nîmes a rendu le 26 décembre dernier, une ordonnance de mise en accusation à l'encontre de deux présumés tortionnaires algériens résidant en France, Hocine Mohamed et Abdelkader Mohamed. La plainte avait été introduite en 2003 par la FIDH et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) sur la base des témoignages recueillis par le CFDA. Plusieurs victimes algériennes s'étaient ensuite constituées partie civile au cours de l'instruction. Les deux frères sont accusés de crimes de torture et de barbarie dans la région de Relizane en Algérie dans les années 1990. C'est la première fois qu'un tel procès s'ouvre, ce qui constitue un tournant majeur dans la lutte contre l'impunité. Nassera Dutour a donné plusieurs interviews pour s'exprimer sur cette information.

## **II) Les activités**

### **1. Le travail quotidien**

#### *Dossiers des disparus*

Le bureau d'Alger a organisé plusieurs missions d'entretiens auprès des familles de disparus habitant dans la wilaya de Tipaza, à Alger et dans le Sud de l'Algérie. Ces missions avaient plusieurs objectifs : mettre à jour les dossiers dont le CFDA disposait déjà, rencontrer de nouvelles familles, rappeler aux familles le soutien dont elles bénéficient et que le CFDA ne cesse de mettre en œuvre des actions pour la vérité, le justice et la lutte contre l'impunité.

L'ouverture d'un bureau à Constantine en juin 2014 a également permis au CFDA de constituer de nouveaux dossiers et de renforcer sa présence dans la région.

De plus, le CFDA a régulièrement été sollicité par le secrétariat du Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF) pour apporter des éclaircissements sur des dossiers qui lui ont été transmis par nos soins. Au total, le CFDA a transmis ses observations sur quarante-quatre cas de disparitions forcées.

Deux nouvelles communications ont été déposées auprès du Comité des droits de l'Homme (l'affaire Millis et l'affaire Cherguit).

Par ailleurs, l'Algérie a été condamnée par le Comité des droits de l'Homme dans trois affaires de disparitions forcées soumises par le CFDA : les affaires Mehalli, Lakhdar-Chaouch et Ammari. Le CFDA a organisé une conférence de presse en juin à laquelle étaient conviées les familles de ces cas de disparitions forcées afin de témoigner devant les journalistes.

#### *Rassemblements pacifiques*

Dans le cadre des élections présidentielles d'avril 2014, les membres de l'association se sont fortement mobilisés. Une lettre ouverte a été adressée aux candidats à la présidence pour

demander d'inclure dans leur programme l'établissement d'une Commission Vérité. A cet effet, un rassemblement pacifique a été organisé devant la Maison de la presse le 16 mars et la lettre a été reprise par de nombreux journaux.

Plusieurs autres rassemblements ont été organisés dans la capitale et à Oran. A l'occasion de la journée de la femme le 8 mars, des responsables d'associations qui travaillent sur le droit des femmes étaient ainsi aux côtés des familles de disparu(e)s et des militants.

Le 29 septembre 2014, un rassemblement a été organisé à la place du 1<sup>er</sup> mai pour rappeler l'impunité imposée par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale adoptée le 29 septembre 2005. Deux tables-rondes ont également été organisées à Alger et à Oran.

Comme chaque année, la journée internationale pour les victimes de disparition forcée le 30 août était très attendue par les familles de disparus. Elles ont été très nombreuses à répondre à l'appel du CFDA.

Le bureau de Paris a également organisé une conférence-débat la veille en partenariat avec la FEMED intitulée « Irak, Syrie, Libye - la recrudescence des disparitions forcées » avec des invités de qualité. Le lendemain, plusieurs stands ont été installés sur la place de la République à Paris, avec de la documentation, des projections de vidéos et des prises de parole pour informer et sensibiliser le public. La journée a été animée par des musiciens bénévoles et le CFDA a fait appel à une société d'évènementiel pour assurer la logistique.

Pour le 66<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, le CFDA a appelé à manifester devant la cour d'Oran et le siège de la CNCPPDH à Alger.

Enfin, les rassemblements hebdomadaires à Alger et une fois par mois à Oran se sont tenus tout au long de l'année 2014.

## 2. Formations

### *Formations en droit*

Deux formations en droit international des droits de l'Homme se sont tenues à Alger à l'attention d'avocats et de juristes.

En préalable de ces formations, plusieurs réunions de travail ont été organisées à Zurich avec des experts en communication de la société Intermediation. Au cours de ces ateliers, les experts ont proposé des solutions pour améliorer le déroulement des formations afin de renforcer leur impact.

Une première formation a eu lieu les 25 et 26 avril au cours de laquelle des experts de la communication ont fait le déplacement pour une mission d'observation. Tout au long des deux jours de formation, ils ont proposé des exercices sous forme de jeu pour renforcer la cohésion du groupe.

La formation a été animée par les formateurs habituels, Gabriella Citroni et Mouloud Boumghar. Conformément au souhait exprimé précédemment par les participants, cette

formation avait pour thématique la torture. Les participants ont donc étudié la Convention contre la torture et comment saisir le Comité contre la torture. Ils ont également travaillé sur un cas pratique après avoir visionné une vidéo du témoignage d'El Hachemi Boukhalfa arrêté le 9 janvier 2011 et torturé pendant plusieurs jours.

Les participants ont également repris leur travail sur l'argumentaire juridique de la conformité de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La seconde formation a eu lieu du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. La formation a été dispensée par Mouloud Boumghar. Les participants ont travaillé en groupe pour finaliser l'argumentaire juridique sur les textes d'application de la charte pour la paix et la réconciliation nationale qui leur avait été soumis pour travailler entre les deux sessions. Chaque groupe a présenté son travail et une version finale a été rédigée.

### *Formations en communication*

Le CFDA a organisé deux formations en communication à Alger au profit d'un groupe de militants associatifs.

La formation en communication du 14 et 15 février a été animée par Emilie Dromzée, chargée de plaidoyer au Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), et Kerim Bouzouita spécialiste en techniques de communication.

La formation était axée sur la communication verbale, non-verbale et para-verbale. Le formateur a partagé plusieurs techniques de communication pour convaincre l'autre. L'importance de la gestuelle et de l'attitude a également été soulignée. Les participants ont analysé ces différentes techniques à travers les vidéos de discours de personnalités politiques.

La seconde journée portait sur les techniques de plaidoyer auprès des institutions européennes. Les participants ont étudié une publication de la délégation européenne en Algérie sur la loi relative aux associations afin de la commenter. Un quizz sur les institutions européennes a également été proposé aux participants afin qu'ils révisent les points étudiés lors de précédentes formations.

Les 1<sup>er</sup> et 2 octobre, la formation a été assurée par Kerim Bouzouita. Les participants ont travaillé plusieurs techniques de communication après une présentation théorique de celles-ci par le formateur. L'objectif était d'apprendre aux participants à argumenter.

La deuxième journée était plus pratique à travers un exercice de jeux de rôle. Chaque participant a été invité à choisir une cause à défendre. Le formateur s'est glissé dans la peau d'un journaliste, adoptant volontairement un comportement désagréable et déstabilisant face à la caméra. Après chaque interview, le formateur a diffusé la vidéo de chacun afin de voir si les techniques expliquées la veille avaient été comprises et utilisées comme il se devait. Les participants devaient ensuite donner leur avis et critiquer positivement ou négativement les interviews de chacun.

### *Formation en techniques d'entretien*

Suite à la réunion qui avait été organisée en novembre dernier avec les représentants de l'Equipo Peruano de Antropologia Forense (EPAF) et de l'Equipo Argentino de Antropologia Forense (EAAF), un groupe a été constitué, une date fixée et un programme établi.

La formation s'est tenue du 22 au 24 mai à Alger auprès d'une vingtaine de participants, principalement des jeunes militants, des médecins, des infirmiers et des psychologues et des avocats. Le formateur, Oscar Loyola Azáldegui, qui travaille depuis 8 ans au service médico-légal de l'EPAF, s'est présenté et a présenté son travail ainsi que l'objectif de cette formation.

Les participants se sont constitués en petits groupes afin d'identifier les principaux défis qu'ils devront relever lors des entretiens sur le terrain avec les familles. Chaque groupe a ensuite exposé son analyse.

Le formateur a également introduit la science médico-légale et expliqué le déroulement d'une enquête préliminaire dans le cadre d'une disparition forcée. Suite à ces explications, les participants ont travaillé en binôme à une simulation d'entretien.

Les participants ont travaillé à l'élaboration d'un formulaire ante-mortem à partir de celui de l'EPAF. Un débat animé s'en est suivi concernant les questions à retenir ou pas.

### *Formations en monitoring des violations des droits de l'Homme*

Une session de formations en monitoring des violations des droits de l'Homme a été organisée par le CFDA fin mars et début avril à Blida, Oran, Alger et Laghouat. Cette formation a été animée par Miryam Bouazdi, enquêtrice au sein de la Commission internationale indépendante d'enquête sur la Syrie, à Genève.

L'objectif de ces formations était de former les participants, des militants et des journalistes, à mener des entretiens auprès des victimes de violations des droits de l'Homme et à vérifier et corroborer les informations recueillies avant de les communiquer. Dans un premier temps, la formatrice est revenue sur la définition des notions de base en droit pour évaluer le niveau de connaissance des participants.

Dans un second temps, elle a expliqué le déroulement d'un entretien en donnant de nombreux conseils. Enfin, suite à ses explications théoriques, les participants ont mis en œuvre ce qu'ils avaient appris, à travers des exercices ludiques sous formes d'histoires scénarisées, et ont mené des entretiens entre eux.

Face au succès de cette série de formations, le CFDA envisage de réaliser d'autres formations en monitoring des violations des droits de l'Homme.

### 3. Préservation de la mémoire

*Le Centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme à Oran (CPMDH)*

Le Centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme a ouvert ses portes au public le 14 juin 2014. Toute la documentation a été acheminée à chaque fois de France et plus de 700 ouvrages, sans compter les revues, sont désormais en libre consultation.

Pour son inauguration officielle, une rencontre/débat a accueilli des familles de disparus, des personnalités et des sympathisants de l'association. Le fonctionnement et l'objectif du CPMDH ainsi que le site « Mémorial des disparu(e)s en Algérie ont été présentés aux invités. Puis, un exposé d'Ahmed Hanifi, l'auteur de La Folle d'Alger, s'en est suivie. Madjid Benchikh est intervenu sur le droit de savoir et les obligations juridiques de l'Algérie en vertu du droit international. L'inauguration s'est terminée autour d'un pot de l'amitié où les convives ont pu échanger avec les intervenants et le personnel de l'association.

Un compte Facebook a été créé pour le CPMDH. Un flyer a également été établie avec toutes les informations utiles.

### 4. Sites Internet et base de données

Le site Internet du CFDA rencontre certains problèmes en raison de plusieurs attaques de virus et des bugs qui ont fait disparaître un certain nombre d'informations et rendus des liens inactifs. Il y a plus d'un an, le CFDA a donc entrepris de renforcer la sécurité de son site Internet et de refaire son interface pour le moderniser et le rendre plus lisible pour les visiteurs. Or, l'informaticien en charge de ce travail a pris beaucoup de retard et les propositions qu'il a faites n'étaient pas satisfaisantes. Afin de ne plus perdre davantage de temps, le CFDA décidé de chercher un informaticien infographiste en Algérie pour s'occuper du site.

Le Mémorial virtuel continue d'être alimenté à travers la publication de nouvelles fiches de disparus. La presse de 1998 à 2001 a été publiée en intégralité sur le site. Cependant, le problème de l'impossibilité de publier une photo du disparu n'a toujours pas été résolu.

Enfin, dans la continuité de son travail avec l'ONG suisse Huridocs qui a créé une base de données sur mesure pour le CFDA, des dossiers apparaissant déjà sur le Mémorial, ont été saisis dans la base de données en ce qui concerne les informations ante-mortem sur les disparus.

### 5. Reportages radio

Le projet sur des reportages audio qui seront diffusés par des radios afin de sensibiliser les franciliens à la question des disparitions forcées et des droits de l'Homme dans les années 90 en Algérie est en pleine réalisation.

Une réunion s'est tenue pour l'organisation de la mise en œuvre de cette activité, de la méthodologie à entreprendre et de la logistique nécessaire pour sa réalisation. Ensuite, la discussion s'est portée sur les thèmes de ces reportages. Il a été décidé de consacrer une émission aux familles de disparus et de réaliser une émission sur les effets suite à la levée de l'état d'urgence. D'autres thèmes ont été discutés comme le droit des femmes, les droits économiques et sociaux ... mais le dernier sujet n'a pas encore été défini. Il a été décidé de travailler en priorité sur la levée de la l'état d'urgence dans la mesure où l'anniversaire de cet évènement était très proche, soit le 24 février 2015.

Sabrina, journaliste de formation, s'est donc rendue en Algérie durant 3 semaines en décembre 2014 pour réaliser des interviews afin de préparer des reportages radio sur la levée de l'état d'urgence. La mission s'est bien passée même si certaines des personnes qu'elles devaient rencontrer n'étaient plus disponibles en raison de la période de fêtes de fin d'année.

Sabrina va s'occuper des montages et il faudra ensuite trouver des radios intéressées.

#### 6. Rapport sur les disparitions forcées

Une réunion du comité de rédaction s'est tenue à Paris en décembre. Le plan a été refondé et le contenu de certaines parties discutées et approfondies.

Une autre réunion a été fixée au 4 février pour finaliser l'introduction et la première partie du rapport. Lors de la réunion de bureau du 17 janvier 2015, les membres se sont mis d'accord pour coïncider la publication du rapport avec l'anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

### **III) Divers**

#### 1. Missions de plaidoyer

Nassera Dutour a été invitée à participer à une mission de plaidoyer par le Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS) fin juin à Washington. Elle a représenté la société civile algérienne, mais a aussi présenté le travail du CFDA et les revendications des familles, lors de rendez-vous avec des associations et des politiques américains.

Nassera Dutour a également été invitée par le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) à participer à une mission de plaidoyer à Genève et à Berne avec un des membres du Réseau des Avocats pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDH). Au cours de celle-ci, la délégation a rencontré plusieurs membres politiques : parti socialiste suisse, parti écologiste suisse, parti démocrate suisse chrétien etc. La délégation a rencontré des membres de la Commission Droits de l'Homme du Barreau de Genève. Au cours de cette rencontre, le représentant du RADDH a exposé la situation des défenseurs des droits de l'Homme et la difficulté d'exercer en Algérie. La délégation a également été interviewée par un journaliste de La Tribune de Genève. La mission s'est achevée par un rendez-vous avec le rapporteur spécial sur la liberté de réunion d'association et le chargé des défenseurs des droits de l'Homme du Haut-commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies.



Enfin, le CFDA a été plusieurs fois à des rencontres organisées par la délégation européenne à Alger.

## 2. Forum mondial pour les droits de l'Homme

Le CFDA a été très actif au Forum mondial des droits de l'Homme (FMDH) qui s'est tenu du 27 au 30 novembre 2014 à Marrakech. A l'invitation de la FEMED, Nassera DUTOUR et Annie-France Berthod sont venues représenter le CFDA.

Une plénière sur la « *Justice transitionnelle* » a été organisée en partenariat avec la FEMED et le Forum marocain pour la Vérité et la Justice, pendant laquelle Adnane Bouchaib, avocat algérien et président de SOMOUD, a éclairé l'assemblée sur les méfaits de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, adoptée en Algérie le 29 septembre 2005.

Deux ateliers ont également été organisés par la FEMED, pendant lesquels le CFDA a été très actif et visible. Le premier atelier a permis la rencontre de familles des disparu(e)s. Ainsi, les représentants du CFDA ont pu échanger avec d'autres associations des familles de disparus et discuter notamment avec les familles de disparus marocains. Le second atelier portait sur « *Les crimes de disparitions forcées, l'impunité des acteurs non étatiques* ».

L'impact le plus fort fut le discours de Nassera Dutour lors de la séance de clôture du Forum mondial des droits de l'Homme. Invitée par les organisateurs à s'exprimer devant plus de 5000 personnes, elle a dénoncé l'absence des membres de la FEMED d'Irak, de Syrie et de Lybie, interdits de territoire marocain pour des raisons de sécurité. Elle a ensuite rappelé que la disparition forcée était utilisée comme une véritable arme de guerre dans de nombreux conflits à travers le monde. Enfin, elle a évoqué la souffrance des familles de disparu(e)s et appelé tous ceux qui luttent contre les disparitions forcées à tenir et poursuivre le combat malgré les difficultés. Elle a ainsi été acclamée et a laissée une salle en pleurs.

## **Conclusion**

L'année 2014 a été très riche en activités. Le CFDA est plus que jamais déterminé à continuer son combat pour la Vérité et la Justice.